



**CYNO MONTHEY**

**Case postale 269**

**1870 Monthey**

[www.cynomonthey.ch](http://www.cynomonthey.ch)

## **COURS OBLIGATOIRES**

### **Formation théorique avant l'achat d'un chien**

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins quatre heures, l'informerá sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. C'est donc un cours de sensibilisation.

Les personnes qui ont déjà eu un chien ne doivent pas suivre cette formation.

### **Cours pratique avec le chien**

Tout personne qui achète un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Au cours de ce cours, le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, identifier les situations à risque et les désamorcer, et remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien. Ce cours pratique dure au minimum 4 heures

Tiré de l'Office vétérinaire fédéral (OVF)

Renseignements et inscriptions auprès de ;

Antoinette Bitto

079/774.41.65

[antoinette.bitto@hotmail.com](mailto:antoinette.bitto@hotmail.com)